

**SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**

1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare

**26300 ALIXAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 12 juin 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chanos Curson sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme MOURIER à Mme GENTIAL, de Mme ROSSI à M. BRET, de M. CHANTEPY à M. DUBAY, de M. SOULIGNAC à M. BRARD, de Mme THORAVAL à M. LABADENS.

Date de convocation 1<sup>er</sup> juin 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 25

Nombre de pouvoirs : 5

**Objet : Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Considérant qu'un agent titulaire du syndicat mixte ayant le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe remplit les conditions statutaires pour un avancement de grade, il est proposé de créer un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à pourvoir par l'agent concerné.

Considérant que le tableau des effectifs serait modifié comme suit :

Grade ou emploi Filière administrative	Nombre de postes ouverts 01/06/18	Effectifs pourvus	Nombre de postes ouverts au 13 juin 2018
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	1

La suppression du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe devenu inutile après nomination de l'agent concerné sera présentée ultérieurement au Comité syndical, après avis de la Commission Administrative Paritaire. Ces deux étapes font l'objet d'une délibération du Comité syndical.

Entendu le rapport présenté par le Président,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré**

Pour : 25 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir et représentant 30 voix

Contre : 0

Abstention : 0

**DECIDE,**

- D'**ouvrir** un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe au 13 juin 2018
- De **modifier** le tableau des effectifs en conséquence et le transmettre au Centre de Gestion de la Drôme

**Ainsi fait et délibéré le 12 juin 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.**



**Lionel BRARD**

**Président**

Syndicat mixte SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche – Délibération n°18-10

Page 1 sur 1